



Département de l'Isère
Arrondissement de la Tour du Pin

Délibération 2023-0603-7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 6 MARS 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mil vingt-trois,

le lundi 6 mars

le Conseil Municipal de la commune de FOUR

dûment convoqué le 01 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean PAPADOPULO, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

Présents : Jean Papadopulo, Anh Brun, Eric Doyen, Matthieu Joly, Christelle Bernard, Pascale Besch, Marielle Berlioz, Emilie Delwaulle, Cécile Gerey, Matthieu Querenet, Nicolas Jambot, Patrice Fournier, Jimmy Delroise, Véronique Luxos, Serge Comberousse

Pouvoirs : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Matthieu Querenet est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : Attribution des subventions communales pour l'année 2023

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste des associations communales. Il précise qu'une seconde délibération prévue au prochain conseil municipal viendra attribuer les subventions aux associations non citées plus bas.

Association	Montant
Sou des Ecoles	500,00 €
Comité des fêtes	400,00 €
Total	900,00 €

Coopérative scolaire	Nb élèves	Montant
Maternelle 1 Meynier	27	162,00 €
Maternelle 2 Porcher	26	156,00 €
CP GS3 Corjon	24	144,00 €
CP CE1 Ceux	23	138,00 €
CE1 CE2 Lardet	24	144,00 €
CE2 CM1 Nicolas	25	150,00 €
CM1 CM2 Lombard	22	132,00 €
Total		1 026,00 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'inscrire les subventions présentées au budget primitif 2023, pour un montant total de 1 926 €.

Acte rendu exécutoire par : - dépôt en Sous-Préfecture le
- publication et/ou notification le

08 MAR. 2023

08 MAR. 2023

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Jean Papadopulo,
Maire de Four



Matthieu Querenet,
Secrétaire de séance

